



# FFSS 49 – ASSOCIATION DES SECOURISTES ANGEVINS SECTION AQUARIUS CLUB ANGERS – SECTION VESTIAIRE SOLIDAIRE

## BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné,                    Mr    Mme (entourer la civilité correspondante)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Dpt \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_      Portable : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Souhaite adhérer à l'Association des Secouristes Angevins pour l'année **2024/2025**      
(Adhésion aux activités en page suivante, merci de cocher la ou les cases correspondantes à votre engagement)

Coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

L'adhésion pour toute activité est prise à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion et jusqu'au 30 septembre suivant. Pour les activités aquatiques, elle est prise pour la saison courant du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre de l'année suivante. Aucun remboursement de cotisation ne sera accordé sauf demande pour raison exceptionnelle qui sera validée par le comité directeur.

En adhérant à l'ASA, le bénévole reconnaît devoir respecter la charte du bénévole de la FFSS (extrait) :

Le bénévole reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association FFSS à laquelle il adhère, ainsi que des différents documents édictés par la FFSS.

La FFSS a souscrit un contrat d'assurance pour ses bénévoles par le biais d'une licence Fédérale que chaque bénévole doit impérativement prendre lors de son adhésion, puis la renouveler tous les ans. L'association affiliée a également souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour ses bénévoles (qui ne les dédouane pas de leur responsabilité pénale personnelle en cas de faute).

Le bénévole renonce expressément au droit à l'image et autorise toute publication ou diffusion de son image faite dans le cadre des activités de l'association (article de presse, revue, reportage télévisé, site internet, album photos, bulletin d'information, document publicitaire de l'association,...).

Cependant, le bénévole a la faculté à tout moment de s'opposer par écrit à la reproduction et à la diffusion de son image, quelle que soit la nature du support utilisé.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_                    Signature  
(Parent ou tuteur légal pour les mineurs)

(Les informations fournies feront l'objet d'un traitement informatisé interne à l'ASA et à la FFSS, et ne seront en aucun cas utilisées par des structures tierces. Conformément à la loi informatique et liberté de 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications de vos données.

ASSOCIATION DES SECOURISTES ANGEVINS

50 rue Vauban 49000 ANGERS

Tel : 02 41 93 85 09 Email : [asa49@ffss.fr](mailto:asa49@ffss.fr)

N° de déclaration de création 491013409SIRET : 791 670 250 00012      APE : 9499Z



Adhésion activité opérationnelle **26,50€**

(Poste de secours / mission de sécurité civiles)

Adhésion activité formation

-  **PSE1** **200€**

Engagement 6 postes : 100€ + caution 100€

Engagement 12 postes : 0€ + caution 200€

-  **PSE2** **220€**

Engagement 6 postes : 110€ + caution 110€

Engagement 12 postes : 0€ + caution 220€

-  **Formation continue PSE1 / PSE2 85€**

Engagement 3 postes : 50€ + caution 35€

Engagement 6 postes : 0€ + caution 85€

-  **BNSSA incluant le PSE1** **550€**

-  **BNSSA incluant la FC PSE1/2** **400€**

-  **Formation continue BNSSA** **300€**

(N'inclue pas la formation continue PSE1)

Adhérent à l'ASA 200€

(Activité opérationnelle saison précédente)

Engagement 4 postes : 100€ + caution 100€

Engagement 6 postes : 0€ + caution 200€

-  **Brevet de Surveillant de Baignade 220€**

-  **Formation continue BSB** **120€**

-  **PSC1** **60€**

-  **Autre** \_\_\_\_\_

(Fiche complémentaire fournie en fonction)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature

(Parent ou tuteur légal pour les mineurs)

Adhésion activité aquatique

-  **Lundi 21h-22h30** (perfectionnement adulte)

-  **Mardi 19h-20h00** (natation - sauvetage sportif - 9 à 15 ans)

-  **Mardi 20h-21h30** (perfectionnement adulte)

-  **Jeudi 19h-20h00** (natation - préformation BNSSA - 16 à 17 ans)

-  **Jeudi 21h-22h30** (BNSSA)

-  **Vendredi 20h-21h30** (perfectionnement adulte)

-  **Samedi 12h30-14h** (entraînement mixte - 9 à 17 ans)

## TARIFS

Renouvellement avant le 14/07/2024

	Normal	Réduit	Famille		
			1er	2ème	3 et +
1 entraînement	150€	120€	150€	140€	130€
2 entraînements	190€	160€	190€	180€	170€

(Réduit pour les demandeurs d'emplois, boursiers et étudiants sur justificatifs)

Adhésion à compter du 15/07/2024

	Normal	Réduit	Famille		
			1er	2ème	3 et +
1 entraînement adulte	160€	130€	160€	150€	140€
2 entraînements pour les 9-17 ans	160€	130€	160€	150€	140€
2 entraînements adulte	200€	170€	200€	190€	180€

(Réduit pour les demandeurs d'emplois, boursiers et étudiants sur justificatifs)

Afin de faciliter la communication entre l'association et les adhérents, le club créera dès la rentrée, un groupe WhatsApp par créneau d'entraînement. En cochant la case j'accepte que mon numéro de téléphone portable soit utilisé à cette fin.

ASSOCIATION DES SECOURISTES ANGEVINS

50 rue Vauban 49000 ANGERS

Tel : 02 41 93 85 09 Email : [asa49@ffss.fr](mailto:asa49@ffss.fr)

N° de déclaration de création 491013409SIRET : 791 670 250 00012

APE : 9499Z